

n° 111_2024DEL
Nomenclature n° 7121

Nombre de membres : 27
Présents : 15
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 045-214501736-20241212-111_2024DEL-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt et quatre, le douze décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le cinq décembre deux mille vingt et quatre, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Edwige CHOURAQUI, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE

Étaient absents/excusés :

M. Brice LE BONNIEC, procuration donnée à M. Denis ROUET
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à Mme Claudine BEGON
M. Jean-Michel LAPEYRONIE, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL
M. Alexandre RADIN
M. Julien JEROME
Mme Josette GUILLEMIN
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Nathalie TERNET

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



111-2024DEL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : CAMPING

Le budget primitif 2025 est présenté par Mme Sophie HERON (norme M4 - budget HT).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2025 selon les modalités ci-dessous.

Il est précisé que le budget proposé est voté sans reprise des résultats, en respectant le calendrier prévu dans le règlement budgétaire et financier adopté le 20 octobre 2022. Les résultats 2024 seront affectés lors du vote du budget supplémentaire.

Il est rappelé l'entrée en vigueur d'un marché de délégation de service public au 01/04/2025 pour une durée de 5 ans. En conséquence, le montage budgétaire sera ajusté.

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à 65 452,67 € :

- seules quelques dépenses seront maintenues sur le budget camping (dotation aux amortissements, remboursement des intérêts des annuités d'emprunt, dépenses liées à la sécurité de l'ERP) ;
- le délégataire prendra à sa charge les dépenses d'énergie, d'entretien courant, de maintenance et de personnel (rémunérations et cotisations des agents par le budget camping jusqu'au 31/03/2025) ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 111_2024DEL
Nomenclature n° 7121

Nombre de membres : 27
Présents : 15
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 045-214501736-20241212-111_2024DEL-BF



- le budget n'encaissera plus de recettes directement liées à l'activité touristique mais une redevance versée par le délégataire composée d'une part fixe de 30,000 € HT et d'une part variable basée sur le chiffre d'affaires réalisé.

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 29 832,34 € :

- le budget camping continuera de supporter le remboursement du capital de la dette ainsi que l'amortissement des subventions ;
- une enveloppe réduite sera consacrée à d'éventuels besoins en dépenses d'investissements ;
- les recettes seront générées par l'amortissement des biens figurant à l'inventaire.

Le gîte d'étape du Cordon intégrera l'inventaire du budget camping une fois les travaux de réhabilitation réceptionnés et la subvention afférente encaissée.

Dans l'attente de l'affectation des résultats 2024 lors du budget supplémentaire 2025, il est proposé de voter le budget primitif 2025 comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 011 Charges à caractère général	10 833.33 €
D 012 Dépenses de personnel	20 000.00 €
D 66 Charges financières	4 787.00 €
Total dépenses réelles	35 620.33 €
D 042 Opérations d'ordre	29 832.34 €
Total dépenses d'ordre	29 832.34 €
TOTAL	65 452.67 €
Recettes	Projet BP 2025
R 75 Autres produits de gestion courante	60 495.67 €
Total recettes réelles	60 495.67 €
R 042 Opérations d'ordre	4 957.00 €
Total dépenses d'ordre	4 957.00 €
TOTAL	65 452.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 16 Emprunts et dettes assimilées	18 000.00 €
D 21 Immobilisations corporelles	6 875.34 €
Total dépenses réelles	24 875.34 €
D 040 Opérations d'ordre	4 957.00 €
Total dépenses d'ordre	4 957.00 €
TOTAL	29 832.34 €
Recettes	Projet BP 2025
Total recettes réelles	0.00 €
R 040 Opérations d'ordre	29 832.34 €
Total recettes d'ordre	29 832.34 €
TOTAL	29 832.34 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 111_2024DEL
Nomenclature n° 7121

Nombre de membres : 27
Présents : 15
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 045-214501736-20241212-111_2024DEL-BF



Après avis de la commission Finances et cadre de vie du 05 décembre 2024, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 pour le camping municipal de Jargeau.

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 12 décembre 2024

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 045-214501736-20241212-111_2024DEL-BF